



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA DORDOGNE

Préfecture
Service de Coordination des Politiques
Publiques et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

24-2019-01-16-008

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la Dordogne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- Vu** le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu** l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;
- Vu** le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu** le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Vu** les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 14/03/2018 et 14/09/2018 ;
- Vu** l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 17/07/2018 ;
- Vu** les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et 29/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Dordogne ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 29/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC Isle et Crempse en Périgord :

- Sur la commune de LAVEYSSIERE :

Identifiant SIS	Nom usuel
24SIS05837	SODIPIA

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Dordogne.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

Le secrétaire général de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Périgueux, le 16 JAN. 2019

Le préfet,


Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Laurent SIMPLICIEN

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CC ISLE ET CREMPSE EN PÉRIGORD





Identification

Identifiant	24SIS05837
Nom usuel	SODIPIA
Adresse	La Force
Lieu-dit	La Force
Département	DORDOGNE - 24
Commune principale	LAVEYSSIERE - 24233
Caractéristiques du SIS	<p>Ancien site spécialisé dans la fabrication de cuves en polyester exploité par la société CORROCOAT SODIPIA INDUSTRIE sur la commune de Laveyssière (24). La liquidation judiciaire de la société a été prononcée le 12 juin 1998. Puis, la société a été radiée du registre du commerce et des sociétés le 31 juillet 2009. Le site a été cédé à la commune de Laveyssière, ayant à sa charge les travaux de dépollution en sa qualité de propriétaire. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 26 229 m² (source : www.cadastre.gouv.fr). Le site est en friche.</p> <p>La présence de polluants dans les sols a été identifiée (Hydrocarbures , Styrène, Ethylbenzène, Cuivre, Plomb, Zinc). Une nappe modérément polluée est présente au droit du site (Arsenic, avec des traces de Baryum, Cobalt, Nickel, Ethylbenzène et Phénols).</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	<p>Le diagnostic initial réalisé en mars-avril 1999 et avril 2001 a montré sur certains sondages des valeurs de 1 065 mg/kg d'hydrocarbures, 155 mg/kg de styrène, 163 mg/kg d'éthylbenzène, 1 430 mg/kg de cuivre, 518 mg/kg de plomb, 17 473 mg/kg de zinc, entre 60 cm et 2 m de profondeur.</p> <p>Des traces d'hydrocarbures étaient observées dans le piézomètre situé à aval (0,2 mg/l).</p> <p>Le 27 septembre 2006, 2 piézomètres ont été implantés sur le site. Les analyses réalisées sur ces piézomètres et en 2 points du ruisseau l'Eyraud ont mis en évidence un impact :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur les eaux souterraines, en arsenic avec des traces de baryum, cobalt, nickel, éthylbenzène et phénols,- sur les eaux de surface, en antimoine et benzo(a)pyrène avec des traces de baryum, diméthylphénol, hydrocarbures aromatiques polycycliques, chlorophénols et d'autres composés organiques tels que le biphenyl et le dibenzofurane. <p>Ce site nécessite un diagnostic approfondi des sols et de la nappe de façon à connaître l'impact sur les milieux et la santé humaine, et mettre en œuvre les mesures de gestion adaptées en fonction de l'usage auquel ce site sera destiné. Une analyse des risques résiduels devra être effectuée à l'issue des travaux éventuels de dépollution.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>



Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	24.0008	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=24.0008

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à gérer
Commentaires sur la sélection	Investigations des sols – Pollution avérée des sols

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	498574.0 , 6430461.0 (Lambert 93)
Superficie totale	37273 m ²
Perimètre total	1135 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LAVEYSSIERE	0A	195	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	196	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	197	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	198	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	200	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	201	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	205	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	206	22/08/2017
LAVEYSSIERE	0A	207	22/08/2017

Documents

Cartographie

